COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014.

<u>PRÉSENTS</u>: BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, DAUSSION Karen, DELOUVRIER Serge, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, MERCIER Anne-Gaëlle, MONCEYRON Jean-Pierre, NEY Alexandra, SANCHEZ Sandrine et SANDREAU Claude

ABSENTS: CRUZ Jean-Pierre, LAGORS Thomas et PIGANIOL Céline

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GETTO Marie-José

PROCURATIONS:

CRUZ Jean-Pierre donne procuration à LAGORCE Patrice LAGORS Thomas donne procuration à GERAUD Yves

PIGANIOL Céline donne procuration à GETTO Marie-José

Mr GERAUD Yves, doyen de l'assemblée, a ouvert la séance.

1 - ELECTION DU MAIRE

- LAGORCE Patrice 18 voix, 1 suffrage nul, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

2 - NOMBRE DES ADJOINTS:

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée : conformément à l'article L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de retenir le nombre de 4 adjoints pour le Conseil Municipal de Daux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire

Election des Adjoints:

La liste: - GETTO Marie-José

- GERAUD Yves

- BINET-GAUBERT Véronique

- SANDREAU Claude

A obtenu 19 voix et ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus et ont pris rang dans l'ordre de la liste.

3 – Délégué au CNAS:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation de leur délégué au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.)

Après en avoir délibéré et procédé au vote secret, le Conseil Municipal désigne BINET-GAUBERT Véronique, déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

4 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués aux Syndicats Intercommunaux auxquels la Commune a adhéré. Il demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Grenade.

Après en avoir délibéré et procédé au vote secret,

- LAGORCE Patrice
- GERAUD Yves

ont été élus pour représenter la Commune au Syndicat ci-dessus désigné et ont déclaré accepter leur mandant.

5 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués aux Syndicats Intercommunaux auxquels la Commune a adhéré. Il demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours.

Après en avoir délibéré et procédé au vote secret,

- LAGORCE Patrice et SANDREAU Claude, délégués titulaires.
- GERAUD Yves et BAUVALET Pascal, délégués suppléants.

ont été élus pour représenter la Commune au Syndicat ci-dessus désigné et ont déclaré accepter leur mandant.

<u>6 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DES PERSONNES AGEES.</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués aux Syndicats Intercommunaux auxquels la Commune a adhéré. Il demande au Conseil Municipal de désigner un délégué au Syndicat Intercommunal pour le Transport des personnes âgées.

Après en avoir délibéré et procédé au vote secret,

• BIRELLO Danielle

a été élue pour représenter la Commune au Syndicat ci-dessus désigné et a déclaré accepter son mandant.

7 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués aux Syndicats Intercommunaux auxquels la Commune a adhéré. Il demande au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

Après en avoir délibéré et procédé au vote secret,

- MONCEYRON Jean-Pierre, délégué titulaire
- CRUZ Jean-Louis, délégué suppléant

ont été élus pour représenter la Commune au Syndicat ci-dessus désigné et ont déclaré accepter son mandant.

8 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués devant siéger à la de Save et Garonne. Il demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne. Après en avoir délibéré et procédé au vote secret,

- BINET-GAUBERT Véronique et MONCEYRON Jean-Pierre, délégués titulaires.
- LAGORCE PATRICE et BIRELLO Danielle, délégués suppléants.

ont été élus pour représenter la Commune au Syndicat ci-dessus désigné et ont déclaré accepter leur mandat.

9 - Désignation d'un membre à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent procéder à la désignation des nouveaux membres représentant leur commune au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Monsieur le Préfet avait proposé que les communes de Merville et Daux soient représentées en désignant un membre titulaire et un membre suppléant. Il propose de laisser le Conseil Municipal de Merville désigner un membre titulaire; la commune de Daux doit donc désigner un membre suppléant.

Mme PIGANIOL Céline propose sa candidature à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne Mme PIGANIOL Céline comme membre suppléant représentant les communes de DAUX et MERVILLE à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Toulouse-Blagnac.

10 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mr DELOUVRIER Serge comme correspondant défense. Il aura pour mission la sensibilisation et l'information de nos concitoyens aux questions défense.

11 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Mr le Maire informe l'assemblée de la demande de Mr le Préfet et du Président de l'A.M.F. de nommer dans la commune un correspondant « sécurité routière » qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme titulaire Mr Pascal BAUVALET.

12 - Élection des délégués au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne en date du 01.01.2010 pour les compétences suivantes :

- · B1. Assainissement collectif Collecte
- B2. Assainissement collectif -Transport
- B3. Assainissement collectif –Traitement
- · C. Assainissement non collectif
- D1. Eaux pluviales

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements sont représentés, au sein des instances délibérantes du SMEA 31, par des délégués. Le nombres de délégués dont dispose chaque collectivité est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts qui arrêtent, par tranches d'habitants, le nombre de délégués correspondant.

Outre ces règles de représentation il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA 31 les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivités ou établissement d'appartenance.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein des instances du SMEA 31. A ce titre, l'article 10-1 des statuts régissant le SMEA 31 prévoit que les délégués des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA 31 dés sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- · de désigner, afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA 31, les 3 personnes suivantes :
- Monsieur Patrice LAGORCE, élu à la majorité absolue
- Monsieur Claude SANDREAU, élu à la majorité absolue
- Monsieur Pascal BAUVALET, élu à la majorité absolue